

**Rapport de jury**  
**Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif  
de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

**Président : Monsieur LABELLE Thierry**  
**Vice-président : Madame BOUZON Stéphanie**

**SESSION 2014**

Sélection sur dossier le mardi 1<sup>er</sup> avril 2014  
Epreuve orale le jeudi 5 juin 2014  
Nombre de postes : 9 postes

Inscrits	Dossiers reçus	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
<b>65</b>	<b>53</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	-

**Seuil à l'admissibilité = note du dernier candidat admissible : 12,5/20**

**Seuil à l'admission = moyenne du dernier candidat admis : 14,62/20**

**LE CONCOURS :**

**Conditions d'accès :**

Peuvent se présenter à l'examen de SAENES de classe exceptionnelle les fonctionnaires justifiant d'au **moins deux ans dans le 5ème échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure** et d'au **moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.**

### Les épreuves :

**L'épreuve d'admissibilité** consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours. (coefficient : 3).

**L'épreuve d'admission** consiste en un **entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle** de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à **reconnaître les acquis de son expérience professionnelle**.

**Pour conduire cet entretien**, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, **le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité** (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

### Les candidats :

#### Statistiques retour dossier :

##### Répartition hommes / femmes

Femmes	45
Hommes	8

##### Répartition par tranches d'âge

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
19	27	7

#### Statistiques à l'admissibilité :

##### Répartition par notes

Epreuve	Dossiers	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Dossier RAEP	Nbre de dossier	5	48	12,05

**Statistique des candidats admissibles :**

**Répartition hommes / femmes :**

<b>Femmes</b>	<b>23</b>
<b>Hommes</b>	<b>4</b>

**Répartition par tranches d'âge :**

<b>50 ans et +</b>	<b>40 - 49 ans</b>	<b>30 – 39 ans</b>
<b>8</b>	<b>16</b>	<b>3</b>

**Statistiques à l'admission :**

**Répartition par notes :**

<b>Epreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Présents</b>	<b>Note &lt; 10</b>	<b>Note ≥ 10</b>	<b>Moyenne</b>
<b>Conversation avec le jury</b>	<b>2</b>	<b>25</b>		<b>25</b>	<b>13,50</b>

**Statistiques des candidats admis :**

**Répartition hommes / femmes :**

<b>Femmes</b>	<b>8</b>
<b>Hommes</b>	<b>1</b>

**Répartition par tranches d'âge :**

<b>50 ans et +</b>	<b>40 - 49 ans</b>	<b>30 – 39 ans</b>
<b>2</b>	<b>7</b>	

## **L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE :**

Dans l'ensemble, l'esprit de l'épreuve est plutôt bien compris et suivi. Néanmoins, certains candidats se sont encore trop focalisés sur l'aspect technique de leur poste sans prendre le recul indispensable pour aborder les missions et les enjeux du poste occupé. A la seule lecture du RAEP, il est très important de visualiser le positionnement de l'intéressé dans ses différents postes. La prise de recul et le « bilan de compétences » nécessaires pour approfondir la réflexion sur la carrière du candidat n'étaient vraiment pas de niveau égal. On peut identifier plusieurs facteurs : maturité professionnelle, qualité de la préparation au concours, temps de réflexion propre à l'exercice du RAEP .....

Il n'est pas admissible de retrouver à ce niveau de concours et dans ce type d'épreuve de lourdes fautes de syntaxe et / ou d'orthographe.

Les candidats doivent encore travailler leur R.A.E.P pour ne pas en faire une simple énumération des étapes de leur parcours, même s'il est riche et doivent éviter les pièges d'une certaine forme de formatage. Les très bons dossiers sont ceux qui donnent envie d'être lus.

Par son RAEP, le candidat doit démontrer qu'il sait se positionner dans son environnement de travail et faire preuve d'ouverture d'esprit. La principale difficulté des candidats qui ne sont pas retenus au niveau de l'admissibilité réside dans leur difficulté à valoriser leur parcours et leurs expériences.

Les documents annexes sont trop souvent peu pertinents et, quand ils le sont, pas assez mis en valeur avec une note explicative de ce travail.

Le RAEP constituant à lui seul l'épreuve d'admissibilité, il doit être bien travaillé et réfléchi pour attirer la curiosité du jury et ne laisser aucun doute sur l'intérêt des missions occupées.

L'amplitude des notes était peu importante permettant une vraie sélection à l'oral.

## **L'ÉPREUVE D'ADMISSION :**

La majorité des candidats s'était très correctement préparée à l'épreuve orale. Le niveau de cette partie du concours a considérablement évolué sur ces dernières années, une prestation simple n'est plus suffisante pour espérer réussir cette admission. Le candidat qui a préparé avec sérieux l'épreuve en prenant le recul nécessaire sur ses expériences et sa carrière est rapidement repéré. La mise en avant de prises de responsabilités dans le cadre du travail ou les candidats ayant mené des missions nécessitant l'encadrement des personnels sont très naturellement valorisés.

Par conséquent, les exposés trop axés sur le document R.A.E.P sont peu attractifs et forcément sanctionnés.

La plupart des candidats sont manifestement de bons techniciens dans leur domaine. Toutefois, le jury attend qu'ils puissent dépasser l'aspect purement technique de leurs fonctions et puissent démontrer des capacités sur des notions plus transversales ou de management d'équipe. Il est nécessaire que les candidats connaissent les textes de base sur les sujets qu'ils présentent. De même, il est indispensable d'avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'éducation nationale.

Les candidats s'intéressent encore trop peu aux réformes en cours et aux missions d'autres entités de l'éducation nationale. Le jury attend une vraie ouverture d'esprit dans ce domaine et une vraie culture « métiers ». Les candidats doivent se détacher des simples tâches d'exécution pour avoir une vision plus globale de leurs postes en termes de missions. Certains candidats ne se projettent pas assez dans un poste à plus grande responsabilité et ont des difficultés à se servir de leurs compétences pour se projeter dans un cadre plus général. Les compétences sont trop souvent définies par rapport à une expérience du candidat qui ne sort pas de son exemple pour l'étendre à d'autres domaines qu'il pratique et où, il a certainement mis en œuvre ces compétences.

Cette partie orale nécessite de bien savoir se définir et présenter ses capacités afin de convaincre le jury que le candidat a les compétences pour aller plus loin. L'admission à l'examen professionnel de SAENES de classe exceptionnelle ne peut se résumer à une simple reconnaissance des acquis de l'expérience.

Le niveau du concours est aujourd'hui très élevé et ne permet de retenir que d'excellents candidats.

Le président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Labelle', with a long horizontal stroke underneath.

Thierry Labelle